

La Validation des acquis de l'expérience VAE

Qui peut en bénéficier ?

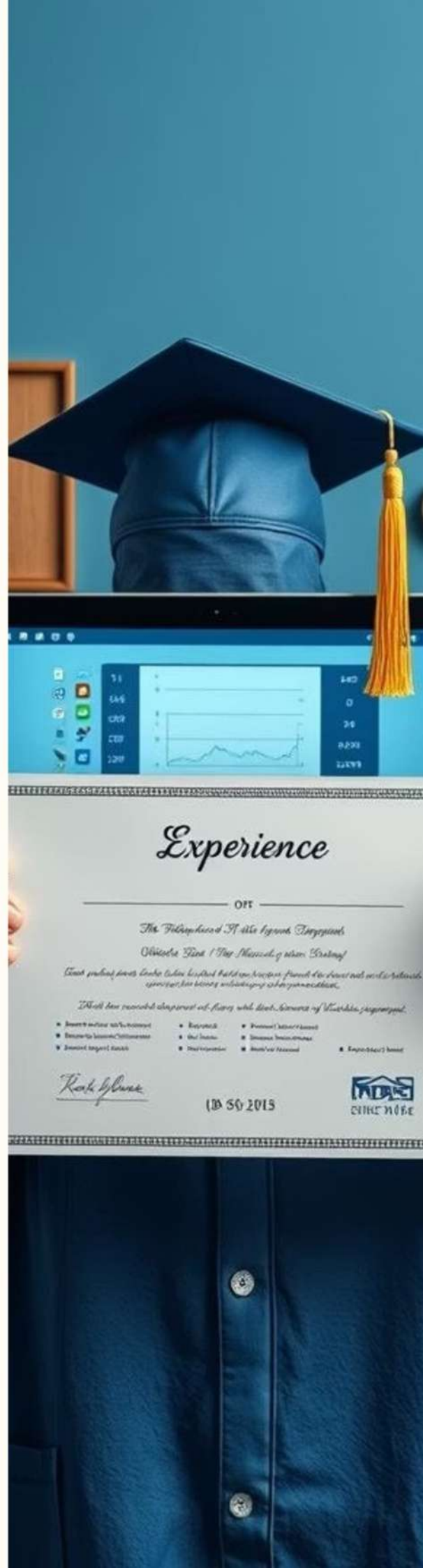
Vous devez pouvoir justifier d'au moins 2 ans d'expérience à temps complet soit 3214 heures (continu ou non) :

- d'activité professionnelle salariée ou non,
- de bénévolat ou de volontariat,
- d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau,
- de responsabilités syndicales,
- de mandat électoral local ou d'une fonction électorale locale,
- de participation à des activités d'économie solidaire, si vous êtes accueilli et accompagné par un organisme assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficultés.

L'expérience doit être en rapport avec la certification visée. La durée des activités réalisées en formation initiale ou continue doit représenter moins de la moitié des activités prises en compte.

Accompagnement

Vous bénéficier d'un accompagnement pour préparer votre dossier de validation ou l'entretien avec le jury. Pour l'obtenir, contactez l'établissement certificateur Best Solution Consulting.



Dépôt du dossier de recevabilité et évaluation

1

Documents justificatifs d'activités

2

Attestations de formations (initiale ou continue)

3

Certifications obtenues

4

Documents spécifiques de certification

5

Formulaire de candidature complété et signé

Après recevabilité, une session d'évaluation de votre dossier de VAE vous sera proposée.

Constitution du dossier

Le dossier doit comprendre :

- vos aptitudes à valider,
- vos compétences et connaissances,
- et formations complémentaires.

Le dossier est soumis à un jury (min. 25% de professionnels) via l'organisme certificateur.

Évaluation par le jury

Le jury évalue l'adéquation de vos acquis avec le diplôme visé.

Les Deux Procédures de VAE



1- La VAE par rédaction de mémoire

Processus en plusieurs étapes : de l'identification du titre à la rédaction et validation du mémoire.



2- La VAE par dossier justificatif d'expérience

Évaluation des compétences et expériences par dossier justificatif et entretien, pour vérifier l'adéquation aux critères du titre.



Cas N° 1 - Rédaction du mémoire et soutenance

1

1. Identification du titre visé

Déterminez le titre ou la certification VAE en fonction de votre expérience et compétences acquises. Assurez-vous qu'il correspond à vos objectifs professionnels.

2

2. Constitution du dossier de VAE

Préparez un dossier démontrant que vos compétences, connaissances et expérience sont en adéquation avec les critères du titre visé. Le dossier doit être structuré autour des compétences attendues.

3

3. Accompagnement

Bénéficiez d'un accompagnement pour identifier et exprimer clairement vos connaissances et compétences clés acquises durant votre expérience professionnelle.

4

4. Rédaction du mémoire

Rédigez un mémoire structuré et pertinent, en suivant les règles générales d'un mémoire de recherche pour assurer sa complexité et sa qualité.

5

5. Soutenance du mémoire

Présentez oralement votre mémoire devant un jury d'experts. La discussion avec le jury évalue l'adéquation de votre profil professionnel avec les critères de la certification.

6

6. Validation du titre

Si le dossier et la soutenance sont validés, vous recevez la certification. En cas de non-validation, une nouvelle soutenance peut être envisagée.



Cas N°2 - Validation par dossier justificatif d'expérience

1

Identification du titre visé

Déterminez le titre ou la certification VAE en fonction de votre expérience et compétences acquises. Cette étape est identique à celle d'une VAE avec mémoire.

2

Constitution du dossier justificatif

Préparez un dossier démontrant que vos compétences et votre expérience correspondent aux critères d'évaluation du titre visé. Incluez diplômes, certificats, attestations de formation, lettres de recommandation, etc.

3

Étude du dossier par le jury

Un jury évalue votre dossier en fonction des critères du référentiel. Il peut décider de vous convoquer pour un entretien complémentaire.

4

Entretien d'évaluation

Si nécessaire, un entretien est organisé pour compléter l'étude du dossier et évaluer vos compétences et expériences selon les critères du titre visé.

5

Validation du titre

Si le dossier et l'entretien sont validés, vous obtenez la certification. En cas de non-validation, une nouvelle évaluation est possible.